



Commission de l'Environnement

Procès-verbal de la réunion du 02 juillet 2014

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 21 mai 2014 (9h00), 28 mai 2014 (14h00), 28 mai 2014 (15h30) et du 16 juin 2014 (13h00)
2. 6686 Projet de loi modifiant l'article 6, paragraphe 1 de la loi modifiée du 20 avril 2009 relative à la responsabilité environnementale en ce qui concerne la prévention et la réparation des dommages environnementaux
- Rapporteur : Henri Kox
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, M. Frank Arndt, M. Gilles Baum, M. Eugène Berger, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Aly Kaes, M. Henri Kox, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, M. Marco Schank, M. Justin Turpel

M. Fernand Kartheiser, député (*observateur*)

Mme Carole Dieschbourg, Ministre de l'Environnement

Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : M. Henri Kox, Président de la Commission

*

1. **Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 21 mai 2014 (9h00), 28 mai 2014 (14h00), 28 mai 2014 (15h30) et du 16 juin 2014 (13h00)**

Les projets de procès-verbal sous rubrique sont adoptés.

2. 6686 Projet de loi modifiant l'article 6, paragraphe 1 de la loi modifiée du 20 avril 2009 relative à la responsabilité environnementale en ce qui concerne la prévention et la réparation des dommages environnementaux

Monsieur le Président-Rapporteur présente son projet de rapport, pour les détails duquel il est prié de se reporter au document parlementaire 6686⁴.

Le projet de rapport ne soulève pas de question et est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. Divers

Suite à une question afférente, il est procédé à un bref échange de vues relatif au cadastre des biotopes des milieux ouverts. Madame la Ministre donne à considérer qu'afin de préciser le régime de protection imposé par l'article 17 de la loi du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, un inventaire en vue de la constitution d'un cadastre national des biotopes à protéger et préserver prioritairement, a été réalisé et rendu accessible sur le géoportail de l'environnement (emwelt.geoportail.lu). Elle évoque en outre le guide d'orientation et de bonne pratique, qui est également consultable sur le portail de l'environnement.

Luxembourg, le 3 juillet 2014

La secrétaire,
Rachel Moris

Le Président,
Henri Kox